

BRETAGNE VIVANTE SEPNE

ANTENNE de Quimperlé

Nous soutenons les positions et demandes de la Mission régionale d'autorité environnementale.

- Le manque de rigueur dans l'étude d'impact.
- Le doublement des émissions d'ammoniac par rapport à la situation initiale.
- Le risque de pollution des zones humides proches et du cours d'eau, le Dourdu.

La réduction de la production animale en Bretagne est indispensable pour prétendre retrouver un bon équilibre écologique.

Bretagne vivante Quimperlé note que :

- La séparation de phases des lisiers ne résout pas la problématique de l'excédent azoté de la Bretagne. Dans ce dossier, 2832 tonnes supplémentaires sont produites par rapport à la situation actuelle de l'exploitation.
- Malgré l'exportation de la partie solide vers un méthaniseur situé à Lamballe et une usine de transformation de ce produit en granulés, cette augmentation se situe à environ 1000 tonnes.
- Les porteurs de projet arguent une diminution de 25% de l'azote et 12% du phosphore, cette formulation est trompeuse au regard du dossier, d'une part l'augmentation de la production de déjections est de 20% par rapport à l'élevage actuel, d'autre part il n'est pas mentionné que la partie exportée quitte la Bretagne excédentaire en azote et phosphore
- La phase liquide est la partie la plus riche en azote minérale et lessivable. Le lisier brut et la phase liquide ne sont pas des apports organiques comme notifié dans le dossier, aucune matière organique, comme la paille, ne sont intégrés aux déjections.
- Dans le dossier et les réponses à la MRAE, aucune information n'est donnée sur le bilan carbone de la séparation de phases des déjections, du transport de cette matière jusqu'à Guingamp, du périmètre d'épandage des digestats du méthaniseur qui la transforme, du lieu de traitement et des circuits de commercialisation de la partie transformée en granulés. Si les co-produits ne quittent pas la Bretagne, nous sommes en présence d'une délocalisation de la pollution agricole.
- Dans le dossier d'exportation des éléments fertilisants par les cultures (Plan Corpen), les rendements sont surestimés, 75 Qx/ha pour le blé, 85 Qx/ha pour le maïs. Ces chiffres correspondent à des optimums de production, les moyennes de ces rendements sont bien inférieures sur 10 ans. Une baisse de rendement de un quintal/ha correspond à une libération dans le milieu de 2 unités de N/ha.
- D'autre part, l'épandage par pendillards limite, mais ne supprime pas les émissions d'ammoniac. Vu la dimension de l'élevage projeté, l'injection est obligatoire, elle-même source d'une autre pollution des sols.
- L'argumentaire motivé par le projet d'installation d'un jeune déjà salarié sur l'exploitation est du domaine de l'argutie. Depuis de nombreuses années, l'augmentation de la dimension des exploitations contribue à la disparition de sièges d'exploitation.
- Un forage est en demande de régularisation et sa distanciation sécuritaire non assurée.

- Un forage existe à 100 m sur autre exploitation (risque d'assèchement de la ressource en cas de sécheresse)
- La renaturation des espaces artificialisés en cas d'arrêt d'activité doit être prévue dans le dossier.

Bretagne vivante s'oppose à cet agrandissement, en contradiction totale avec les politiques environnementales menées par la Région Bretagne et l'Europe.

Bretagne vivante SEPNB, antenne de Quimperlé

Christian Salaun responsable antenne de Quimperlé



